

Inauguration de l'avenue d'Orange (RD 63) à Lapalud

Le Conseil départemental de Vaucluse, en partenariat avec la commune de Lapalud, a réalisé une opération unique : la sécurisation du cheminement des piétons dans le centre-ville et la limitation de la vitesse des véhicules dans la traversée d'agglomération de Lapalud.

Publié le 09 juillet 2019

Toujours plus pour sécuriser les entrées de nos villages

Le cheminement piéton le long de l'avenue d'Orange, en plein cœur de l'agglomération de Lapalud, était rendu difficile et peu sécurisé compte tenu du gabarit large de la route départementale et du stationnement anarchique de nombreux véhicules sur les trottoirs étroits. De multiples dépassements de limite de vitesses étaient observés, notamment sur l'avenue de Montélimar, section Nord de la RD 63, accroissant le sentiment d'insécurité.

Les travaux, terminés en juin 2019, ont permis la création d'un trottoir le long de l'avenue d'Orange, la mise en place de dispositifs de modération de la vitesse, la surélévation du giratoire existant au niveau du carrefour de la RD 63 et de la RD 204a et, enfin, le renouvellement de la couche de roulement des sections de routes départementales concernées.

Les sections de routes départementales de la RD 63 et de la RD 204a, objets de l'opération, sont déclassées et transférées dans le domaine public routier communal.

> Les contraintes du chantier

La conception et la réalisation du projet ont dû tenir compte d'un trafic automobile conséquent, de la continuité de la desserte des commerces et des bus scolaires à assurer, de la présence du réseau d'assainissement des eaux usées sous trottoir installé à faible profondeur.

> Le financement

Les travaux ont fait l'objet d'un financement à parts égales entre le Conseil départemental de Vaucluse et la commune de Lapalud, à hauteur de:

- Département de Vaucluse : 50 % soit 498 960 €.
- Commune de Lapalud : 50% soit 498 960 €.



84909 Avignon Cedex 09